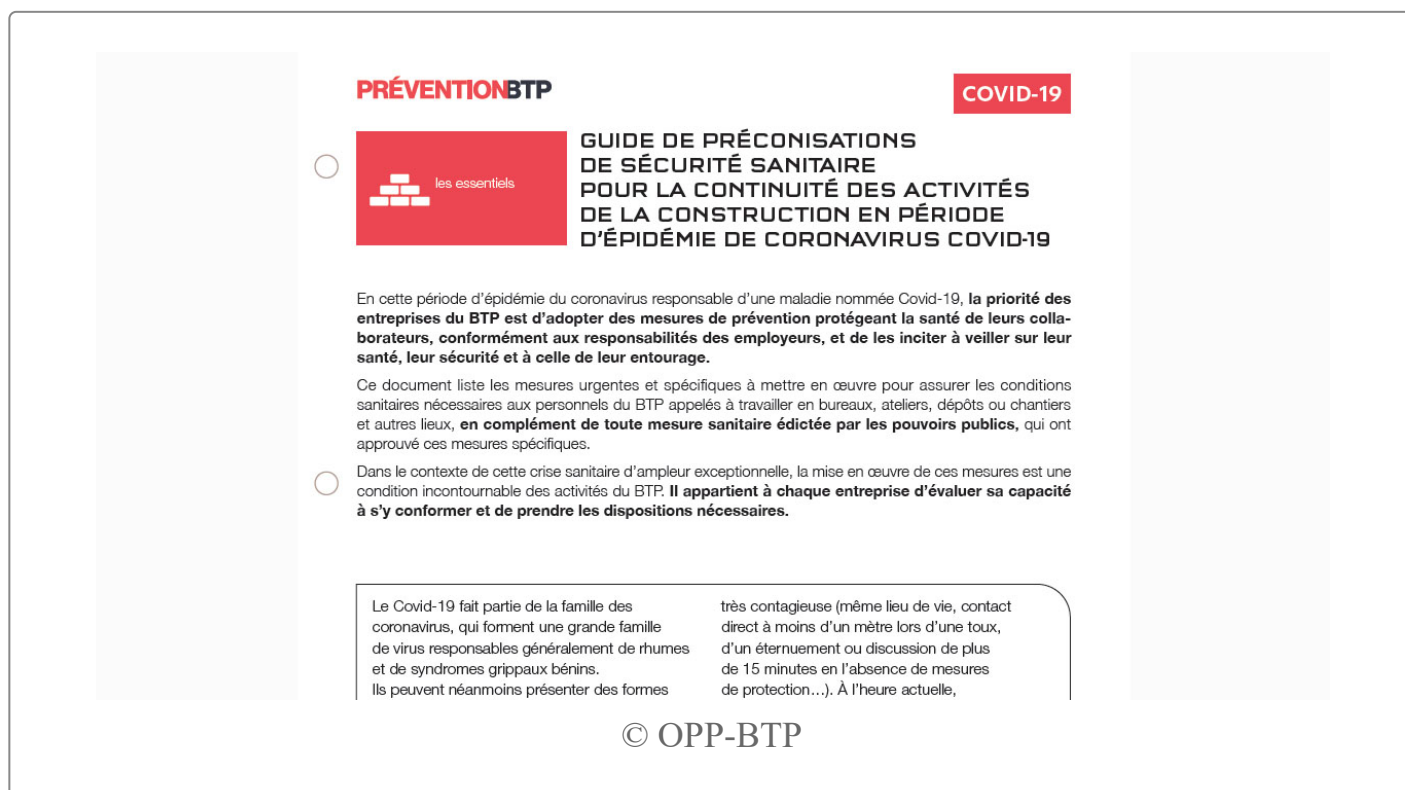


## Coronavirus : le guide de reprises des chantiers du BTP est publié



**PRÉVENTION BTP** **COVID-19**

**GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19**

En cette période d'épidémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée Covid-19, **la priorité des entreprises du BTP est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et à celle de leur entourage.**

Ce document liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels du BTP appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts ou chantiers et autres lieux, **en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics**, qui ont approuvé ces mesures spécifiques.

Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une condition incontournable des activités du BTP. **Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires.**

Le Covid-19 fait partie de la famille des coronavirus, qui forment une grande famille de virus responsables généralement de rhumes et de syndromes grippaux bénins. Ils peuvent néanmoins présenter des formes très contagieuses (même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion de plus de 15 minutes en l'absence de mesures de protection...). À l'heure actuelle,

© OPP-BTP

Le 2 avril, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTBTP) a publié le guide officiel de préconisations pour assurer la sécurité sanitaire sur les chantiers du BTP, dans le contexte d'épidémie actuelle du Covid-19. Ce guide était attendu depuis le 21 mars par les acteurs de la filière du bâtiment pour reprendre leur activité. De nombreux chantiers de construction ou de rénovation énergétique ont en effet été mis à l'arrêt, dans l'attente de ces consignes pour protéger les artisans des risques de contamination au coronavirus.

Le guide de l'OPPBTBTP est à destination des professionnels de la construction pour les aider à adopter les mesures de prévention adaptées et à respecter les consignes sanitaires. Il comporte 23 pages et rappelle des consignes générales prioritaires à suivre : « *respecter les gestes barrières édictés par les autorités sanitaires, à savoir maintenir une distance minimale d'un mètre entre les personnes présentes, se laver fréquemment les mains, et limiter les contacts* », indique l'OPPBTBTP. Le guide précise

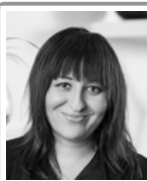
aussi les conditions d'intervention menées dans les locaux des clients et chez les particuliers.

Ce guide été validé par les ministères de la Transition écologique, du Logement, de la Santé et du Travail. Il a été élaboré avec les fédérations du BTP : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), Fédération française du bâtiment (FFB), Fédération nationale des travaux publics (FNTP) et Fédération des SCOP BTP. Dans un communiqué commun, ces fédérations déclarent se mobiliser pour créer les modalités d'une reprise « *progressive* » des chantiers, dans les conditions sanitaires « *qui protègent les employeurs et les salariés* ». Ce guide « *sera diffusé dans toutes les entreprises, de toutes tailles, du bâtiment et des travaux publics* », précisent les organisations professionnelles. Les fédérations recommandent aux entreprises que les apprentis n'interviennent pas sur les chantiers et ateliers. Elles préconisent également « *qu'une attention particulière soit portée aux salariés les plus fragiles et notamment ceux en affection de longue durée* ». Par ailleurs, l'OPPBTP a mis en ligne sur son site « [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) » plusieurs affiches, fiches pratiques et tutoriels de formation, pour aider les entreprises à diffuser et mettre en œuvre les messages de prévention spécifiques.

## **Le Gouvernement « veille » à la reprise de l'activité du secteur**

Dans un communiqué paru ce vendredi 3 avril, les ministères concernés déclarent que « *le Gouvernement veille à la reprise de l'activité du secteur* », via une circulaire transmise aux préfets. Le guide de l'OPPBTP « *permet à chaque entreprise de définir, adapter ou conforter ses protocoles d'intervention pour assurer la protection des salariés, en confiance avec leurs clients* », indiquent les ministères. « *Tous les types de chantiers sont concernés : des plus simples, qui peuvent nécessiter des adaptations légères, comme par exemple des chantiers où un artisan intervient seul, aux plus complexes, qui nécessitent souvent l'adaptation des plans généraux de coordination, adaptation déjà en cours pour beaucoup d'entre eux* », ajoutent-ils. Pour les chantiers « *dans l'impossibilité* » d'adapter leur fonctionnement ou de mettre en œuvre les recommandations, les ministères annoncent que les entreprises concernées pourront faire appel aux dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement, notamment l'activité partielle.

Article publié le 03 avril 2020



**Rachida Boughriet** , journaliste  
Rédactrice spécialisée

**Vidéo sur le même thème**



Bâtiment : "Ne rien stigmatiser mais optimiser les matériaux pour construire bas carbone" Pour construire bas carbone et respecter la prochaine RE 2020, Vianney Charmette, chargé de projets chez Etamine, souligne qu'il ne faut pas stigmatiser les solutions constructives mais optimiser la mise en œuvre de matériaux moins impactants. - 26/04/2019

---

Actu-Environnement

© 2003 - 2020 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).